

Le 8 février 2008



Document d'information

Le Conseil consultatif ontarien de l'eau potable organise une consultation publique sur la norme ontarienne relative au tritium dans l'eau potable

Introduction

Le Conseil consultatif ontarien de l'eau potable a rédigé le texte qui suit pour aider les particuliers et les organismes qui ont l'intention de participer à sa consultation publique sur la norme relative au tritium dans l'eau potable, ou qui désirent en savoir plus sur cette consultation.

Quel est le rôle du Conseil consultatif ?

Le Conseil consultatif ontarien de l'eau potable est une agence à vocation autonome du gouvernement de l'Ontario. Il a été créé conformément à la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*. (Son ancien nom était Conseil consultatif sur les normes de qualité et d'analyse de l'eau potable.) Le Conseil consultatif est habilité à présenter au ministre de l'Environnement des recommandations relativement à des questions liées à l'eau potable, recommandations dont doit tenir compte le ministère de l'Environnement lorsqu'il établit ou révisé des normes découlant de la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*.

Les membres du Conseil consultatif sont nommés par le ministre de l'Environnement. Ils proviennent de divers milieux professionnels au sein des universités, de l'industrie et des municipalités. Ils ont collectivement des compétences dans divers domaines, dont la microbiologie, la toxicologie, l'évaluation des risques, l'ingénierie, les services d'utilité publique et la santé publique. D'autres membres ont manifesté un intérêt pour l'eau potable et ont des réalisations dans ce domaine. Tous sont actifs dans leur domaine de compétences et contribuent les fruits de leur expérience aux délibérations du Conseil.

Pour en savoir plus sur le Conseil consultatif, voir le site Web www.odwac.gov.on.ca.

Pourquoi le Conseil consultatif s'intéresse-t-il au tritium dans l'eau potable ?

Le 21 février 2007, après avoir reçu une demande du médecin hygiéniste de Toronto, le ministre de l'Environnement avait demandé au Conseil consultatif d'examiner la norme alors en vigueur pour le tritium dans l'eau potable. La norme était de 7 000 becquerels par litre (Bq/l).

Le ministre avait aussi demandé au Conseil de tenir compte du rapport intitulé *A Standard for Tritium*, publié en 1994 par l'ancien Comité consultatif des normes environnementales. Celui-ci avait recommandé une norme de 100 Bq/l, qui serait ramenée à 20 Bq/l au bout de cinq ans.

Le ministre de l'Environnement avait ensuite demandé au Conseil consultatif, le 12 juin 2007, de tenir compte du rapport intitulé *Tritium Hazard Report: Pollution and Radiation Risks from Canadian Nuclear Facilities*, publié par Greenpeace Canada et rédigé par le D^r Ian Fairlie, du Royaume-Uni.

Jusqu'à présent, qu'a fait le Conseil consultatif relativement au tritium dans l'eau potable ?

Suivant la demande du ministre de l'Environnement, le Conseil consultatif a créé un groupe de travail pour l'aider à examiner la norme relative au tritium dans l'eau potable. Le groupe de travail a pour l'instant recueilli, examiné et analysé des données pertinentes extraites de travaux de recherche et d'autres ouvrages publiés sur le tritium. Il a assisté à des séminaires et à des ateliers, et il a comparé les normes non ontariennes sur le tritium avec la norme en vigueur en Ontario. Enfin, il a rencontré un certain nombre de particuliers et d'organismes (gouvernementaux et non gouvernementaux) reliés aux services de santé publique et à l'industrie nucléaire, dont ceux-ci :

- Toronto Public Health
- Toronto Cancer Prevention Coalition, Occupational and Environmental Carcinogens Working Group
- Service de radioprotection, ministère du Travail de l'Ontario
- Commission canadienne de sûreté nucléaire
- Bruce Power
- Ontario Power Generation
- Greenpeace Canada
- Des chercheurs indépendants

Pourquoi le Conseil consultatif a-t-il décidé de consulter le public au sujet du tritium dans l'eau potable ?

Le Conseil consultatif aimerait connaître les points de vue du public et, en particulier, ceux des groupes de citoyens qui craignent qu'il puisse y avoir du tritium dans leur environnement local (p. ex., à cause de la présence d'une centrale nucléaire, d'entreprises minières ou d'entreprises qui utilisent du tritium pour des raisons diverses). Cela l'aidera à présenter ses recommandations au ministre de l'Environnement.

À cette fin, le Conseil consultatif tiendra deux réunions publiques sur la norme ontarienne relative au tritium dans l'eau potable. Les réunions consultatives auront lieu les 26 et 27 mars 2008, de 8 h 30 à 17 h, à l'Hôtel Sutton Place (Royal Sutton Ballroom), 955, rue Bay, à Toronto.

Le but des réunions est de donner à un large éventail d'organismes et de particuliers l'occasion de communiquer leurs points de vue sur la norme relative au tritium dans l'eau potable. Leurs

points de vue aideront le Conseil consultatif à formuler les recommandations qu'il présentera au ministre de l'Environnement.

Quelles sortes de commentaires le Conseil consultatif cherche-t-il ?

Le Conseil consultatif notera tout ce que vous avez à dire au sujet du tritium dans l'eau potable, mais il veut particulièrement connaître vos réponses aux questions suivantes :

- La norme actuelle en Ontario pour le tritium dans l'eau potable est-elle acceptable ?
- Si vous pensez qu'elle n'est pas acceptable, sur quoi avez-vous fondé votre réponse ?
- Si vous proposez une norme différente, quel est votre argument ?

Comment peut-on participer à la consultation ?

Vous pouvez participer comme suit :

- Vous pouvez donner au Conseil consultatif un exposé de 10 minutes à une des deux réunions consultatives qui auront lieu les 26 ou 27 mars 2008.
- Vous pouvez venir à une des deux réunions consultatives.
- Vous pouvez présenter vos points de vue par écrit au plus tard le 28 mars.

Pour en savoir plus sur la consultation, allez voir le site www.odwac.gov.on.ca/standards_review/tritium/tritium_consultation.htm.

Qu'est-ce que le tritium et comment est-il produit ?

Le tritium est un isotope radioactif de l'hydrogène.

Il est produit naturellement dans la haute atmosphère à la suite d'une réaction entre les gaz atmosphériques et les rayons cosmiques. Il est ensuite entraîné à la surface terrestre par les pluies. D'après des études réalisées en Amérique du Nord, la quantité de tritium présente dans les eaux pluviales varie de moins de 0,05 Bq/l à 9 Bq/l. Une teneur supérieure à 9 Bq/l indiquerait la présence de tritium de sources anthropiques.

Les explosions de bombes nucléaires et les réacteurs nucléaires utilisés pour produire de l'électricité sont parmi les sources anthropiques du tritium. Le tritium provient aussi des usines qui fabriquent des enseignes et des panneaux luminescents. Ces usines obtiennent du gaz tritié des centrales nucléaires.

Quelle information y a-t-il sur le tritium dans l'eau potable ?

Voici quelques sources de renseignements sur le tritium dans l'eau potable :

- Ministère de l'Environnement, *Rationale Document for an Interim Tritium Standard* (1993) (www.odwac.gov.on.ca/standards_review/tritium/1993_MOE_Rationale_Doc_Tritium.pdf)

- Comité consultatif des normes environnementales, *A Standard for Tritium* (1994) (www.odwac.gov.on.ca/standards_review/tritium/1994_ACES_Report_Tritium.pdf)
- Santé Canada, *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada : tableau sommaire* (2007) (www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/pubs/water-eau/sum_guide-res_recom/index_f.html)
- Santé Canada, *Caractéristiques radiologiques de l'eau potable : document pour consultation publique* (2006) (www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/public-consult/consultations/col/rc-cr/rep-rapp_f.html)
- Greenpeace Canada, *Tritium Hazard Report: Pollution and Radiation Risk from Canadian Nuclear Facilities* (2007) (www.greenpeace.org/canada/en/documents-and-links/publications/tritium-hazard-report-pollu)
- Health Protection Agency (un organisme du Royaume-Uni), *Review of Risks from Tritium* (2007), un rapport du Advisory Group on Ionising Radiation (AGIR) (www.hpa.org.uk/publications/PublicationDisplay.asp?PublicationID=0)
- Commission canadienne de sûreté nucléaire, *Normes et recommandations sur le tritium dans l'eau potable* (2008) (www.nuclearsafety.gc.ca/fr/newsroom/issues/tritium/tritium.cfm)

Quelle est la norme actuelle en Ontario pour le tritium dans l'eau potable ?

La norme actuelle en Ontario est fixée à 7 000 Bq/l. Elle a été adoptée suivant les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada* (Santé Canada, 1995). En 2003, par l'adoption du *Règlement de l'Ontario 169/03 (Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario)*, elle est devenue la « concentration maximale admissible ».

Les normes ontariennes sont généralement alignées sur les recommandations fédérales. Elles doivent toutefois être aussi rigoureuses que les normes fédérales. Le tritium fait partie des substances que Santé Canada est en train de réexaminer. Voir à ce sujet le document intitulé *Caractéristiques radiologiques de l'eau potable*, qui se trouve au site Web suivant :

www.hc-sc.gc.ca/ahc-asc/public-consult/consultations/col/rc-cr/rep-rapp_f.html

En outre, Santé Canada a proposé une nouvelle recommandation pour le tritium intégré dans des molécules organiques. La norme proposée est de 3 000 Bq/l.

Comment la norme ontarienne se compare-t-elle à celle d'autres territoires ?

La Commission canadienne de sûreté nucléaire a publié, en janvier 2008, un rapport intitulé *Normes et recommandations sur le tritium dans l'eau potable*. Elle tente, dans son rapport, de comparer la recommandation canadienne pour le tritium dans l'eau potable (puis la norme ontarienne) avec les normes en vigueur dans divers pays. Son rapport se trouve au site

www.nuclearsafety.gc.ca/fr/newsroom/issues/tritium/tritium.cfm.

Où peut-on se renseigner davantage ?

On trouvera de plus amples renseignements au site Web du Conseil consultatif ontarien de l'eau potable (www.odwac.gov.on.ca). On peut aussi communiquer avec le Conseil consultatif. Voici ses coordonnées :

Conseil consultatif ontarien de l'eau potable
40, avenue St. Clair Ouest, 3^e étage
Toronto ON M4V 1M2

Téléphone : 416 212-7596
Télécopieur : 416 212-7595
Courriel : scott.barrett@ontario.ca



*Le Conseil consultatif ontarien de l'eau potable est une agence du gouvernement de l'Ontario.
Il a été créé pour présenter au ministre de l'Environnement des recommandations
relativement à des questions liées à l'eau potable.*